

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 MARS 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le seize mars, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire.

Etaient présents : M. Simonnot, M. Lachenait, Mme Arrigoni, M. Foucher, Mme Dezert, Mme Argentin,

M. Ménard, Mlle Allain, M. Bilger, Mme Carraro, Mme Badlou, M. Pasquier.

Absents excusés : M. Boscher donne pouvoir à M. Simonnot, M. Gabis donne pouvoir à M. Lachenait.

Le quorum est atteint.

Mme Badlou est élue secrétaire de séance.

M. le Maire propose à la signature le procès-verbal de la séance du lundi 7 février 2011 qui est adopté à l'unanimité et signé.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter l'inscription à l'ordre du jour d'un quatrième point, à savoir :

04 – Catastrophe au Japon : motion de solidarité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rajouter ce nouveau point à l'ordre du jour.

Monsieur Simonnot débute la séance par le premier point inscrit à l'ordre du jour :

01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et

D. 2343-1 à D. 2343-10,

M. le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le receveur en poste à la Ferté-Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

M. le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, à savoir :

- **en section de fonctionnement :**

à 593 786.36 € de dépenses,

à 824 212.83 € de recettes, dégageant **un excédent de + 230 426.47 €** sans les résultats antérieurs.

- **en section d'investissement :**

à 544 798.61 € de dépenses,

à 641 698.07€ de recettes, dégageant **un excédent de + 96 899.46 €** sans les résultats antérieurs.

donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice 2010,

M. le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du bilan du budget de l'exercice 2010.

Qu'est ce qu'un compte administratif ?

A l'opposé du "budget primitif" qui est un acte prévisionnel (il autorise les recettes et les dépenses à venir), le compte administratif quant à lui retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées.

Comment qualifier ce compte administratif ?

C'est un compte administratif assez satisfaisant, dans le contexte actuel de désengagement de l'État.

Il démontre l'optimisation des ressources et l'enregistrement des subventions sollicitées toujours à la hauteur des montants de nos dossiers.

Il traduit l'effort de la municipalité pour maîtriser les charges de fonctionnement, tout en permettant des investissements significatifs et indispensables comme :

- travaux rue des hôpitaux et rue de la croix Blancheen partie
- extension école maternelle et rénovation mur enceinte école
- recalibrage route de Boutigny
- réhabilitation d'une passerelle au dessus de la rivière rue du Moulin
- fin de programme du verger chemin du Moutonnier
- défense des berges au gué du Moulin Grenat
- 4^{ème} tranche de travaux d'entretien de la voirie communale
- isolation salle des fêtes et restauration du système de chauffage
- acquisition d'un véhicule utilitaire Kangoo
- restauration cours de tennis

Néanmoins quelques points imprévus :

- travaux de réparation voirie suite au gel et approvisionnement d'un stock de sel (+ de 14 000 €)
- faible location de la salle des fêtes due par son manque de disponibilité (-11 000 €)
- acquisition portique et enrochement pour sécurisé les terrains de sport (3 000 €)

Il manifeste également notre volonté forte d'autofinancement bien que la commune ne soit pas endettée, ce qui nous permet de retrouver des marges de manœuvres pour les investissements futurs comme la réhabilitation complète de la mairie prévue en 2011.

M. le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Lachenait, 1^{er} adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Madame Argentin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

adopte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	DÉPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice	593 786.36 €	
Recettes de l'exercice		824 212.83 €
Excédent N-1 reporté (Art R 002)		223 969.15 €
Total des Recettes		1 048 181.98 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (EXCEDENT)		+ 454 395.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	DÉPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice	544 798.61 €	
Déficit reporté (D 001)	242 913.44 €	
Recettes de l'exercice		420 984.63 €
Affectation en réserves (art 1068)		220 713.44 €
TOTAL	787 712.05 €	641 698.07 €
SOLDE D'EXECUTION		
CUMULE (DÉFICIT)	- 146 013.98 €	

RESTE A RÉALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 349 000 €

Recettes : 137 767 € **soit un solde négatif qui s'élève à - 211 233 €.**

Le Conseil Municipal déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes,

donne pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

03- ÉGLISE SAINT-DENIS – TRAVAUX DE REPRISE DU CLOCHER DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE AUPRÈS DE M. DASSAULT, Sénateur de l'Essonne

M. Simonnot, rapporteur, expose au Conseil Municipal que l'opération a pour objet la continuité de la restauration de l'église Saint-Denis, et plus particulièrement du clocher dont l'exécution des travaux s'échelonne au cours des années 2011 et 2012.

Les critères d'attribution du Conseil Général de l'Essonne (service du Patrimoine) ont été modifiés et ne permettent plus en l'état d'attendre l'engagement de ces travaux au risque de perdre la subvention de l'Etat (DRAC-IdF) qui date de 2009.

En effet, par arrêté en date du 30 décembre 2009, le Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France a notifié à la commune une subvention pour la reprise du clocher plafonnée à

43 892 €, calculée au taux de 20 % d'un montant subventionnable de travaux de 219 458 € H.T.

En date du 7 mars 2011, le Président du Conseil Général de l'Essonne a notifié à la commune une subvention pour la reprise du clocher plafonnée à 50 000 €, calculée au taux de 40 % d'un montant subventionnable de travaux plafonnés à 125 000 € H.T.

Pour compenser ce manque à gagner, M. Simonnota rencontré M. Dassault avec lequel il entretient les meilleures relations. Ce dernier, sensible à notre préoccupation, promet de verser une aide exceptionnelle au titre d'une partie de sa réserve parlementaire en tant que Sénateur UMP de l'Essonne.

Le montant de la subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire est plafonné à 20 000 € TTC, ce qui représentera une participation estimée à un peu moins de 10 % environ du montant total des travaux, soit 219 458 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer l'opération de restauration du clocher dont les travaux débuteront à partir de l'automne 2011, et en tout état de cause pas avant la notification de subvention au titre de la réserve parlementaire.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire, soit 20 000 €, répartis comme suit :

Année de réalisation des travaux	Montant H.T. des travaux présentés	Montant T.T.C. des travaux présentés	Montant plafonné estimé de la subvention
Septembre 2011 pour une durée de 5 mois	219 457.98 €	262 471.74 €	20 000.00 €

S'ENGAGE

- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à ne pas commencer les travaux avant l'obtention des subventions sollicitées,
- à inscrire aux budgets communaux de 2011 et 2012 l'ensemble de la dépense prévue,
- à assurer l'entretien et le fonctionnement des équipements projetés.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le contrat à intervenir et tous documents s'y rapportant.

04 -CATASTROPHE AU JAPON : MOTION DE SOLIDARITÉ

M. le Maire propose de participer au versement d'un don envers les victimes du Japon suite à l'appel au don émanant du Carrefour des Communes (association d'élus indépendante) qui administre la mobilisation des communes françaises qui participent au Fonds d'aide pour les villes et les collectivités japonaises dévastées par

les très violents séisme et tsunami qui ont frappé le nord-est du pays le vendredi 11 mars 2011.

Nous devons réagir sans perdre de temps pour soutenir nos 450 collègues Maires et près de 10 000 élus municipaux des villes, touchées par les séismes et le tsunami, qui vivent, avec leur population, un grand drame.

Le Japon, 127 millions d'habitants, connaît sa plus grave crise depuis 1945 : plus de 10 000 morts, 6 millions de foyers restent privés d'électricité, 1 million sans eau potable et les dégâts sont estimés à plus de 130 milliards d'euros. Les équipes internationales de sauveteurs sont bloquées du fait du risque nucléaire. Nous allons donc soutenir les équipes locales en priorité !

Considérant ce drame et ses conséquences dont le grand nombre de sinistrés et de dégâts matériels,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

ACCORDE le versement de la somme de 100 € représentant un don de solidarité aux sinistrés du séisme et du tsunami qui ont frappé le nord-est du Japon.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2011 de la commune.

POINTS DIVERS

Bernard Lachenait :

- le chantier des travaux d'enfouissement rues Hôpitaux et Pierreuse se termine – dernière réunion de chantier le mardi 22 mars à 15 h, reste la mise en place de la signalisation.

- la commission énergie du PNR, qui s'est tenue le jeudi 14 mars 2011, adonné son accord sur les six dossiers de subvention présentés par la commune, à savoir :

Dans le cadre du programme « réduction des consommations d'énergie et énergies renouvelables » ;

- les travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie : le remplacement des menuiseries extérieures.
- les travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie : l'isolation thermique des façades et sous toiture.

3 - l'acquisition et la pose d'une nouvelle chaudière à condensation en Mairie.

4 - les travaux d'isolation des portes-fenêtres de la salle des fêtes rue de Verdun.

5 - les travaux d'isolation des fenêtres de la salle de peinture du foyer rural.

6 - les travaux d'isolation de la porte d'entrée de la salle informatique de l'école élémentaire.

Estrela Dezert :

La commission protection et mise en valeur du patrimoine du PNR, qui s'est tenue le mercredi 13 mars 2011, a donné son accord sur les deux dossiers de demande de subvention présentés :

- le premier dossier concerne un particulier habitant de Moigny pour la restauration de son puits,
- le second dossier, présenté par la commune, concerne la 2^{ème} tranche des travaux de restauration des murs d'enceinte anciens en pierre de pays du groupe scolaire, côté cour.

Ghislaine Argentin :

- la Communauté de Communes de la Vallée de l'École a adopté son compte administratif 2010.
- Projet à l'étude : l'intégration au sein de la communauté de communes du syndicat de musique de Milly-la-Forêt.

Jérôme Ménard :

- Journée portes ouvertes, à destination des habitants du village, le samedi 2 avril de 9 h à 12 h, en Mairie, pour une visite des locaux avant travaux.

Régis Bilger :

- Conseil Municipal Junior : le premier projet étudié par les jeunes est en fin d'élaboration. Les jeunes sont très motivés et très dynamiques ;

Le prochain conseil municipal junior aura lieu le 7 mai, à 14 h, en Médiathèque.

Dominique Carraro :

- déménagement : fermeture de la Mairie les 11 et 12 avril 2011 ; prévoir le 11 avril, participation du plus grand nombre d'élus afin d'aider « à la mise en cartons ».
- pour la préparation du prochain bulletin municipal : la prochaine commission municipale information et communication se tiendra le mercredi 23 mars à 15 h 30 en Mairie.

Delphine Badlou :

- les travaux pour l'aménagement de la salle informatique de l'école élémentaire débuteront pendant la semaine 13.

Jacky Pasquier :

- situation des enfouissements des réseaux électriques (Éléments Service Cartographie au 15 mars 2011 de la SICAE) : il reste 1.211 mètres de ligne aérienne à enterrer ce qui met Moigny parmi les meilleures communes avancées dans le réseau du SIEGIF offrant une bonne qualité de la distribution contre les coupures intempestives.

Commune	H.T.A.		B.T.	
	Aérien	Souterrain	Aérien	Souterrain
Moigny	0	8 497	1 211	17 951
	0%	100%	7 %	93 %
Total		8 497		19 162

HTA : Haute Tension

B.T. : Basse Tension

Yannick Foucher :

- en prévision de la journée Essonneverte – Essonne propre : le prévenir si connaissance d'un dépôt sauvage d'appareils ménagers usagés pour mener une action de nettoyage.
- informe Nathalie Arrigoni, Vice-Présidente du CCAS, que du bois de chauffage sera disponible pour les personnes du village en difficulté en priorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.